

Rapport annuel de la Commission des affaires étudiantes 2024-2025

Crédit photo : Dany Vachon/ULaval



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Fonctions et composition de la Commission	3
Travaux de la Commission	4
1. Sommaire	4
2. Premier mandat de la rectrice : la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs	5
3. Deuxième mandat de la rectrice : la perspective étudiante sur l'intelligence artificielle ...	7
4. Autres activités	9
Remerciements.....	10
ANNEXE 1	11
ANNEXE 2	12

Fonctions et composition de la Commission

La Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil universitaire, de la rectrice ou du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des personnes étudiantes dans le but que leur passage à l'Université Laval soit une expérience significative, qui sera fondatrice (art. 75 *Statuts de l'Université Laval*). En vertu de l'article 70 des statuts révisés de l'Université Laval, la Commission des affaires étudiantes fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an. Elle présente, dans ce rapport, l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice précédent.

Outre certains mandats confiés spécifiquement par l'administration de l'Université Laval, la Commission des affaires étudiante discute, planifie et détermine les mandats sur lesquels elle souhaite travailler et fait part de ses projets de mandat à la rectrice ou au recteur et au Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes. Ainsi, plusieurs mandats émergent de la Commission, qui travaille avec le soutien et la collaboration de différents membres de la communauté de l'Université Laval interpellés par les enjeux relatifs à la condition étudiante.

Sont membres avec droit de vote, la présidente ou le président, sept membres du corps enseignant (soit six professeures ou professeurs et une personne chargée de cours) ainsi que sept étudiantes et étudiants (quatre du premier cycle, deux des cycles supérieurs et un alternativement du premier cycle ou des cycles supérieurs). Sont aussi membres d'office, sans droit de vote : la rectrice ou le recteur, le ou la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, la personne chargée des affaires étudiantes par le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, ainsi que le ou la secrétaire de la Commission².

La réunion de la Commission des affaires étudiantes ne peut avoir lieu qu'en situation de double quorum : le quorum étudiant (trois membres) et le quorum enseignant (trois membres). La liste des membres pour l'année 2024-2025 est présentée à [l'annexe 1](#).

La Commission siège officiellement toutes les deux semaines durant les sessions d'automne et d'hiver. Outre ces réunions statutaires, elle travaille régulièrement en comités *ad hoc* pour préparer les séances et pour exécuter diverses tâches pour l'avancement des mandats qui lui sont confiés. Elle organise aussi, tout au long de l'année, des rencontres avec les facultés, les

¹ Ces articles font partie des sections révisées des Statuts de l'Université Laval ayant reçu l'aval du Conseil universitaire et du Conseil d'administration. Ces sections ne concernent que les Commissions permanentes,

² Le ou la secrétaire de la Commission des affaires étudiante est membre du personnel professionnel de l'Université et occupe la fonction d'agent.e de recherche et de planification.

associations étudiantes facultaires et les divers services de l'Université Laval pour mieux appréhender la réalité et les besoins de la communauté étudiante et ainsi mener à bien l'ensemble de ses mandats.

Travaux de la Commission

1. Sommaire

Depuis le 1^{er} juillet 2024, Najat Bhiry, professeure titulaire à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, assure la présidence de la Commission des affaires étudiantes. Le secrétariat permanent de cette Commission est confié, depuis avril 2024, à Mahité Breton, agente de recherche et de planification aux Commissions permanentes.

Au cours de l'exercice 2024-2025, quatorze séances ont eu lieu. Lors de la séance du 3 octobre 2024, la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes a présenté à la Commission son mandat 2024-2025. Ce mandat avait reçu l'approbation du Conseil universitaire le 24 septembre 2024.

La Commission a ainsi été invitée à finaliser le mandat entrepris sur **la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs**. Adopté par la Commission le 16 décembre 2024, l'avis finalisé a été soumis au Conseil universitaire lors de sa séance du 6 mai 2025³ qui l'a reçu très favorablement. Depuis, la présidente et la secrétaire de la Commission ont effectué des présentations du contenu de cet avis auprès de différentes instances et auprès de la Commission des études et la Commission de la recherche. D'autres présentations sont planifiées durant l'automne 2025 auprès des centres de recherches affiliés et des unités.

La Commission des affaires étudiantes s'est vu confier, en outre, un second mandat sur **la perspective étudiante sur l'intelligence artificielle générative**, qu'elle a entrepris dès l'automne 2024. La Commission a tenu plusieurs rencontres de consultation dans le cadre de ce second mandat et réalisé une consultation conjointe, en collaboration avec l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (Obvia).

Par ailleurs, la présidente, la secrétaire et les membres de la Commission des affaires étudiantes ont participé à la réalisation du plan stratégique institutionnel par la finalisation d'un projet touchant les trois commissions permanentes, s'inscrivant dans les Chantiers transformateurs et ayant pour objet la rédaction de procès-verbaux et de comptes rendus assistée par l'IA générative.

³ [La conditions des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs](#)

La présidente et la secrétaire de la Commission ont pris part à l'identification des risques institutionnels et opérationnels associés aux activités des commissions permanentes.

La Commission a également procédé à une mise à jour de ses Règles de fonctionnement afin d'y intégrer les nouvelles dispositions des statuts révisés de l'Université concernant les commissions permanentes. Ce document sera soumis aux membres dès l'automne 2025.

Enfin, la Commission a été sollicitée pour donner son avis sur différentes politiques et règlements relatifs aux études et à la communauté étudiante.

2. Premier mandat de la rectrice : la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs

Le mandat sur la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs avait pour but de sensibiliser à certaines situations de détresse vécues par ces personnes en dressant un état des lieux et en identifiant les facteurs susceptibles de les rendre plus vulnérables. Il avait également pour objectif de formuler des recommandations basées sur la littérature scientifique, sur les entretiens et discussions avec les personnes témoins de près ou de loin de situation et sur les meilleures pratiques de prévention et de résolution de conflits entre professeurs et étudiants, tant à l'Université Laval qu'au sein d'autres institutions au Québec et au Canada.

Il avait été porté à l'attention de la Commission que des étudiantes et étudiants se retrouvent contraints, par leur directrice ou directeur de recherche, d'accomplir de nombreuses tâches qui dépassent largement le cadre de leur thèse ou les termes de leur contrat sous peine de perdre le financement assurant la poursuite de leurs études; qu'ils et elles subissent des comportements vexatoires, ou encore se voient privés de congés, d'occasions d'apprendre le français, de socialiser, etc. Ces personnes parlant généralement peu français se retrouvent isolées (*a fortiori* lorsqu'elles travaillent dans les laboratoires hors campus), accèdent difficilement aux ressources d'aide qui sont majoritairement en français et situées sur le campus, et portent rarement plainte.

Outre une recherche documentaire approfondie sur le sujet, la Commission a rencontré un grand nombre de personnes dont l'expertise ou l'expérience pouvait aider à broser un portrait de la situation à l'Université Laval et alimenter la réflexion sur les facteurs en cause et les pistes de solutions. Plusieurs de ces rencontres ont eu lieu au cours du mandat 2023-2024 et ont joué un rôle essentiel dans la compréhension plus large des enjeux chez les étudiants et étudiantes allophones, mais également chez les personnes étudiantes aux cycles supérieurs de façon générale.

Mentionnons la directrice, la coordonnatrice des intervenantes et intervenants et un psychologue du Centre d'aide aux étudiants (CAÉ); un conseiller du Bureau de la vie étudiante; des intervenantes de proximité; des représentants et représentantes des associations étudiantes, notamment l'agente aux droits étudiants de l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIES); des directions de centre de recherche; des représentants de nombreuses facultés ainsi que plusieurs professeures et professeurs impliqués dans la supervision aux cycles supérieurs.

La Commission a entendu le témoignage de Frédérique Tremblay, présidente de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine de l'Université Laval (ACCÉM), et d'Aurélié Lacouture, présidente du réseau REAGIR, et a consulté le rapport du Consortium pour l'étude de la santé mentale étudiante (CÉSMÉ), issu d'une enquête approfondie auprès de la communauté étudiante en recherche aux 2^e et 3^e cycles de la Faculté de médecine, publié à l'été 2024.

L'ombudsman, Nancy Chamberland, ainsi que la directrice du Bureau du respect de la personne, Julie Bilodeau, ont fourni une expertise précieuse pour mieux comprendre les situations de harcèlement et d'abus de pouvoir que peuvent vivre certains étudiants et étudiantes, et les mécanismes qui permettent de trouver la meilleure solution possible.

Enfin, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Annie Pilote, ainsi que des membres de son personnel ont été d'une grande aide pour enrichir la réflexion sur les pistes de solution et les meilleures pratiques. Ainsi, le travail de la Commission au cours de l'automne 2024 a principalement été orienté vers la finalisation du projet d'avis.

L'avis de la Commission des affaires étudiantes a d'abord fait l'objet d'une présentation par la présidente lors de la séance du 6 mai 2025 du Conseil universitaire où il a été adopté. Le 22 mai, la Commission des études accueillait la secrétaire de la Commission pour une présentation de l'avis, puis le 28 mai, la présidente et la secrétaire ont présenté son contenu à la Commission de la recherche.

La présidente et la secrétaire de la Commission poursuivent la tournée amorcée afin de faire connaître le contenu et les recommandations formulées par la Commission des affaires étudiantes, de même que les bonnes pratiques à adopter pour favoriser un climat d'équité et de sécurité chez les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs.

3. Deuxième mandat de la rectrice : la perspective étudiante sur l'intelligence artificielle

L'état d'avancement du premier mandat confié à la Commission a rendu possible le lancement du second mandat dès le mois d'octobre 2024. Les travaux en séance se sont dès lors répartis entre la finalisation et la révision du texte de l'avis complété, l'élaboration des objectifs du mandat sur l'intelligence artificielle générative et le lancement de ce second mandat. Différents groupes présents sur le campus poursuivent des travaux abordant l'intelligence artificielle sous différents angles et points de vue. Le mandat de la CAÉ constituera une contribution aux efforts institutionnels déployés pour comprendre les besoins et soutenir les individus en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle générative.

Différentes rencontres, activités et présentations ont ponctué la préparation de ce second mandat.

- Dès octobre, la Commission s'est associée à l'Obvia pour explorer les enjeux de l'IA générative en contexte universitaire. La Commission a notamment pris part à une enquête menée par l'Obvia auprès des personnes étudiantes en y incluant des questions plus spécifiques en lien avec son mandat. Le sondage a été lancé le 16 décembre 2024 et s'est prolongé jusqu'au 17 janvier 2025.
- Le 21 novembre 2024, la Commission recevait Luc Bégin. Professeur retraité de la Faculté de philosophie de l'Université Laval, Luc Bégin est à la présidence de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), un organisme gouvernemental dont la mission est de conseiller les décideurs publics sur des questions éthiques liées aux développements en science et en technologie. Il a présenté à la Commission le rapport préparé par la CEST et le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) intitulé [*Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*](#) déposé en avril 2024. Les enjeux de la sobriété numérique, étroitement liés à ceux des outils d'intelligence artificielle générative, ont aussi été abordés.
- Le 16 janvier 2025, la Commission recevait Lyse Langlois, directrice générale de l'Obvia. Cette présentation portait sur les travaux de l'Obvia, certaines conclusions de recherches sur l'utilisation de l'IAG et sur les outils élaborés par l'Obvia et mis à la disposition du public, dont un glossaire qui sera utile pour la réalisation du mandat de la Commission. Différentes observations en lien avec les objectifs poursuivis par la Commission dans la réalisation de son mandat ont été échangées lors de cette rencontre.
- Le 30 janvier 2025, Didier Paquelin, titulaire de la Chaire de leadership en pédagogie de l'enseignement supérieur, qui assure la supervision scientifique de l'enquête sur

l'adoption et les usages des outils d'IAG à l'Université Laval, est venu présenter à la Commission des résultats préliminaires de l'analyse du sondage *Portrait de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative*, à l'élaboration duquel la Commission avait pris part. Ce sondage avait pour objectif d'identifier, entre autres, les types d'utilisation des outils d'IAG et leurs fréquences, la conscience des enjeux éthiques, le degré de compétence technique perçue, l'investissement financier actuel et envisagé, ainsi que les perceptions des effets de l'utilisation de ces outils sur l'engagement dans les activités d'apprentissage et sur le sentiment de confiance des étudiantes et étudiants dans leur capacité à réussir. Une seconde présentation, tenue le 3 avril 2025, avait pour thème *Poursuite des analyses des données du sondage et éclairage sur les 2^e et 3^e cycles*.

- Ce sondage a recueilli 5210 réponses complètes, dont 4628 voix étudiantes. De ces 4628, 2609 disaient utiliser des outils d'IAG (56 %), et 2019 ne pas en faire usage (44 %). Il s'agit d'une des enquêtes les plus importantes en enseignement supérieur francophone. Des discussions ont eu lieu à la suite de ces présentations des résultats.
- En février 2025, la Commission a poursuivi sa réflexion avec la participation de Jean-François Sénéchal, chargé d'enseignement à la Faculté de philosophie, dont la présentation avait pour titre *IA et éducation – Bénéfices potentiels et risques éthiques : ChatGPT à l'école des sorciers*.
- Le 20 mars 2025, Marie-Ève Vachon-Savary, conseillère en pédagogie universitaire au Service de soutien à l'enseignement, a fait une présentation portant sur les impacts de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle sur l'apprentissage, présentation ayant pour titre *L'apprentissage et l'utilisation de systèmes d'IAG : pistes de réflexion*.

Dans la foulée de son mandat, la Commission a entrepris une démarche de consultation par groupes de discussion (*focus group*) afin d'explorer les raisonnements, opinions et perceptions sous-jacents aux résultats du sondage, et afin de mieux cerner les besoins de la communauté étudiante et sa perspective sur les réponses possibles à ces besoins. Ces groupes se sont réunis entre le 7 avril et le 15 avril 2025. Au total, 32 participantes et participants ont pris part aux discussions, répartis en groupes de 5 à 7 personnes en moyenne. Cette activité a permis de percevoir assez rapidement des lignes de convergence quant à la perception et à la vision de l'IAG chez les personnes étudiantes.

Les activités de la Commission en lien avec le mandat entrepris se sont conclues par un retour sur les résultats des groupes de discussion, sur les réflexions émanant des échanges tenus au cours de l'année et sur la proposition d'un plan pour la rédaction d'un avis par la Commission des affaires étudiantes.

Enfin, le 18 juin 2025, la présidente et la secrétaire de la Commission des affaires étudiantes ont fait une présentation sur certains aspects des travaux en cours lors de la *Journée de réflexion sur l'IA générative en enseignement supérieur*, organisée conjointement par l'Obvia et le Pôle interordre de Montréal (PIM). Cette présentation a mené à une participation au rapport-bilan de cette journée qui a été lancé en septembre 2025.

4. Autres activités

À la séance du 17 octobre 2024, les membres de la Commission ont assisté à une présentation de la stratégie d'internationalisation par François Géliveau, vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'EDI et de la philanthropie, et Geneviève Bédard, adjointe exécutive au Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable.

La question de l'intelligence artificielle et de son usage constituant un sujet sur lequel la communauté universitaire doit prendre position, la Commission a reçu, le 5 décembre 2024, Sehl Mellouli, vice-recteur adjoint, Services à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie, VREAE, au sujet des travaux du Comité-conseil institutionnel sur l'intelligence artificielle (IA). Alors que la Commission des affaires étudiantes se consacrera plus précisément aux perceptions étudiantes de l'intelligence artificielle générative, le Comité-conseil s'attardera à trois thèmes principaux, soit l'utilisation de l'IA générative dans les mémoires et les thèses, l'IA dans l'élaboration et les consignes des plans de cours, et le plagiat et l'IA.

Le 27 février 2025, une présentation du rapport sur l'IAG produit par la CADEUL a été réalisée par Cassandra Desrosiers-Bérubé, vice-présidente à l'enseignement et à la recherche (CADEUL), ainsi qu'Alexandre Malenfant, chercheur à la CADEUL⁴. Cette présentation a également été faite auprès de la Commission des études.

La Commission a été consultée le 17 avril 2025 dans le cadre de la révision de la Politique de la reconnaissance de l'implication étudiante, par Geneviève Champoux, directrice à la Direction des services aux étudiants (DSE) et Cindy Harquail, conseillère aux étudiants (DSE).

Lors de cette même séance, Marie-Renée Blanchet, vice-doyenne à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et Seima Souissi, agente de recherche et de planification (FESP) ont rencontré la Commission au sujet du projet de consigne et de guide sur l'usage de l'IA dans les mémoires et les thèses.

⁴ [CADEUL – Avis sur l'IA à l'Université Laval.pdf](#)

Remerciements

Les membres et la présidente de la Commission souhaitent adresser leurs remerciements aux nombreuses personnes qui ont accepté de venir, parfois à plusieurs reprises, partager leur point de vue et leur expertise avec les membres.

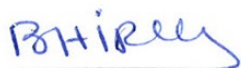
La Commission remercie chaleureusement madame Martine Duquet pour son précieux travail aux activités administratives et de secrétariat et à madame Marise Ouellet pour son aide dans la rédaction de ce rapport et pour ses nombreux conseils.

La Commission tient par ailleurs à exprimer sa reconnaissance aux actrices et acteurs de la communauté lavalloise rencontrés au cours de cet exercice, en particulier les membres de l'Obvia avec qui la Commission a collaboré pour le sondage et plus particulièrement sa directrice Lyse Langlois, Didier Paquelin, titulaire de la Chaire de leadership en pédagogie de l'enseignement supérieur, Nicolas Martin conseiller en pédagogie universitaire, Nicolas Gagnon, vice-recteur adjoint et dirigeant de l'information (DI) et Tchyna Rose, responsable RI, tous deux au Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation (VRIT). Une liste plus exhaustive des personnes rencontrées dans le cadre du mandat sur l'IA est présentée en [annexe 2](#). Nous tenons à remercier également ces personnes pour leur contribution.

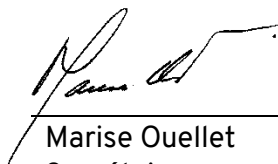
Nos remerciements vont aussi à Pascale Bédard et Pénélope Daignault (toutes deux membres de la Commission) ainsi qu'à Perpétue Mahuclo Adite et Émilie Gervais pour leur travail remarquable lors des groupes de discussion.

Soulignons également le soutien précieux dont nous avons bénéficié de la part du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes.

La présidente tient à exprimer sa reconnaissance envers les membres de la Commission pour l'engagement dont ils et elles ont fait preuve.



Najat Bhiry
Présidente



Marise Ouellet
Secrétaire permanente



Mahité Breton
Agente de recherche et
planification

Le 2 octobre 2025

ANNEXE 1

MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (2024-2025)

	<i>*Membre dont le mandat a pris fin ou qui a démissionné en cours d'année</i>	Date de fin
Présidente	BHIRY, Najat	2028-07
Un ou une professeure Arts et lettres	DAIGNAULT, Pénélope, FLSH	2026-12
Un ou une professeure Sciences humaines et sociales	BÉDARD, Pascale, FSS	2026-09
Un ou une professeure Sciences de la santé	LECLERC, Pierre, FMed	2025-08
Un ou une professeur.e Sciences pures et appliquées	SAULNIER-TALBOT, Émilie, FSG	2025-10
Deux sièges en alternance	JOBIN, Guy, FTSR	2025-05
	MOURADIAN, Nancy, FMD	2026-05
Un ou une chargée de cours	GUAY, Evelyne	2026-11
CADEUL Cinq étudiant.e.s de 1^{er} cycle	BASILLAIS-FORTIN, Morgane	2024-11
	BRIÈRE-HALLÉ, Victor	2025-11
	FERLAND, Éléonore	2024-10
	GARNEAU, Kellyane <i>*SAINT-JEAN, Cassandra</i>	2025-04 2024-12
	TROUSSIER, Camille	2025-04
AELIÉS Deux étudiant.e.s de 2^e ou 3^e cycle	GRAND'MAISON, Louis-Vincent <i>*BURCHELL-REYES, Kelly</i>	2025-10 2024-10
	GRENIER, Sabrina	2025-11

SANS DROIT DE VOTE

Secrétaire	BRETON, Mahité	2026-05
------------	----------------	---------

Membres d'office

Rectrice :	D'AMOURS, Sophie
Vice-rectrice aux études, aux affaires étudiantes et à la santé (VREAE) :	BERGERON, Cathia – représentée par :
Adjoint à la vice-rectrice (VREAE) :	DE WAELE, Michel,
Direction des services aux étudiants :	CHAMPOUX, Geneviève

ANNEXE 2

Liste des personnes rencontrées dans le cadre du mandat sur l'IA

- Viviane Vallerand, coordonnatrice de l'axe éducation et capacitation de l'Obvia;
- Marie-Ève Vachon-Savary, conseillère en pédagogie universitaire au Service de soutien à l'enseignement (SSE) de l'Université Laval;
- Luc Bégin, président de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST);
- Catherine Lamy, bibliothécaire et Andréanne Sicotte, conseillère en pédagogie universitaire, ces dernières étant responsables du développement des ressources IA à la Bibliothèque de l'Université Laval;
- Lyse Langlois, directrice générale de l'Obvia et professeure au Département de relations industrielles de l'Université Laval;
- Cassandra Desrosiers-Bérubé, vice-présidente à l'enseignement et à la recherche à la CADEUL, et Alexandre Malenfant, chercheur à la CADEUL;
- Simon Dermarkar, professeur, au Département des sciences comptables à HEC Montréal;
- Didier Paquelin, professeur au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage, Université Laval, titulaire de la Chaire de leadership en pédagogie de l'enseignement supérieur, et membre chercheur de l'Obvia;
- Jean-François Sénéchal, chargé d'enseignement à la Faculté de philosophie de l'Université Laval;
- Dominique Lapierre, directrice des services aux étudiants de la Bibliothèque de l'Université Laval;
- Florian Meyer, professeur, Département de pédagogie, Université de Sherbrooke;
- Serge Piché, conseiller pédagogique, Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke.